



Acoua

RISQUES MAJEURS

Risques naturels et risques technologiques

PREVENIR POUR MIEUX RÉAGIR



Ahmed DAROUCHI
Maire de la commune d'Acoua



Le Mot du Maire

La sécurité des habitants de la commune d'Acoua est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Le DICRIM informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour dans la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement ; en complément de ce travail d'information, la commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas de catastrophe.

Cette information préventive doit nous permettre d'être prêts à réagir face aux événements.

*Ahmed DAROUUECHI
Monsieur le Maire de la commune d'Acoua*

SOMMAIRE

- Qu'est ce qu'un DICRIM ?
- Risque inondation
- Risque mouvement de terrain
- Risque sismique
- Risque cyclonique
- Risque submersion marine
- Risque tsunami
- Risque feu de forêt

RISQUES MAJEURS à Acoua

Les risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain



Séisme



Feux de forêt



Submersion
marine



Cyclone

KIT DE MISE EN SECURITÉ

Pour faire face à la gravité d'un événement majeur et éviter de paniquer, il est recommandé de composer un kit de mise en sécurité accessible à tous les membres de la famille. Il peut prendre la forme d'un sac et contenir :

Une radio et ses piles de recharge

Une lampe de poche et ses piles

De l'eau potable et quelques vivres

Des médicaments

Des copies des papiers importants : cartes d'identité, permis de conduire, livret de famille...

Des vêtements de rechange

Une couverture de survie

AVANT

S'informer sur les risques encourus et les mesures prévues par la commune (le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie, à la Direction des Services Techniques)

Repérer les moyens de coupure d'eau, de gaz et d'électricité à son domicile

Prévoir à l'avance un kit de mise en sécurité.

17



CE QU'IL FAUT FAIRE



Suivre les consignes d'évacuation ou de mise à l'abri en fonction de la nature du risque.



S'informer en écoutant la radio. Les premières consignes seront données par Mayotte 1ère Et les radio de proximité :



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.



Ne pas encombrer les lignes téléphoniques afin de les laisser libres pour les secours.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

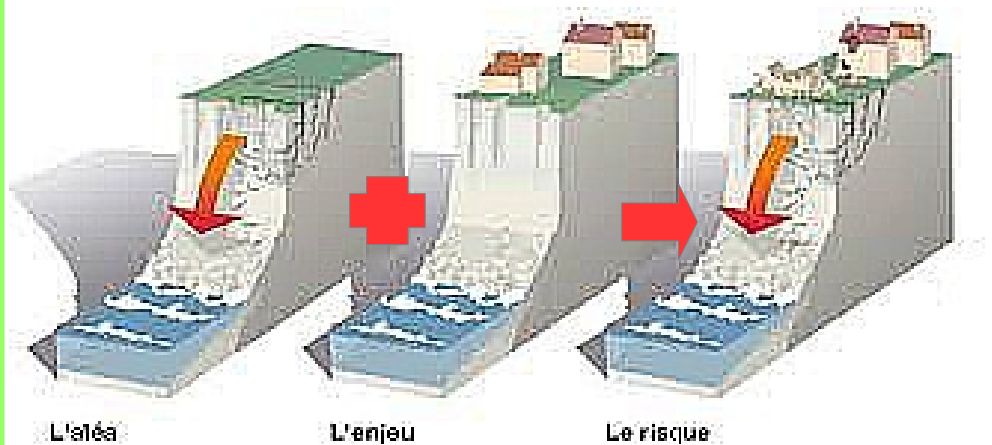
Qu'est ce qu'un DICRIM ?

Le Document d'Information communal sur les risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication destiné à présenter les risques majeurs présents sur la commune d'Acoua et les consignes de sécurité à suivre en cas d'événements graves.

Ce document fournit également des informations sur les actions et mesures engagées par les pouvoirs publics et la Mairie.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité que survienne un événement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (Aléa) et s'appliquant à une zone où se concentre des enjeux humains, matériels ou environnementaux.



Les risques majeurs sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes et autoroutes, voies ferrées et canalisation.

Le risque majeur se caractérise par deux facteurs :

- sa **gravité** (nombreuses victimes, dommages des biens importants, etc.)
- sa **faible fréquence** par rapport aux risques ordinaires.

Le Plan Communal de Sauvegarde

La municipalité élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout événement majeur.

Pour cela, il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles.

Cadre législatif

L'article L125-2 du Code de l'environnement pose le droit à l'information pour chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Mairie d'Acoua
Place de l'Hôtel de ville
97632 ACOUA

Pour en savoir plus :

Tél : 02 69 62 18 81



Fax : 02 69 62 23 41

Messagerie :

Mairie.acoua@orange.fr

Numéros utiles :

Pompier : 18

Gendarmerie : 17

Préfecture :

02 69 63 50 00

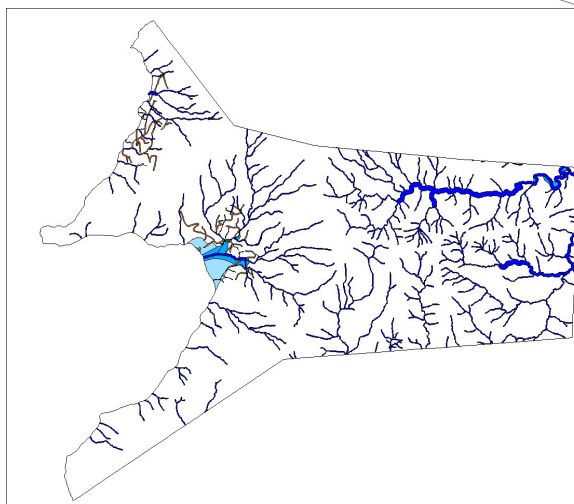
Les inondations



La commune d'Acoua est concernée par deux types d'inondation :

- Le débordement des ravines (crue du 29 mars 2014 avec la tempête Hellen)
- Le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies, provoque la saturation des réseaux d'évacuation essentiellement dans les zones urbaines (tempête Hellen du 29 mars 2014)

La prévention de ce risque passe par la maîtrise de l'aménagement du territoire. Un Plan de Prévention du Risque Inondation est en cours d'élaboration par la DEAL dans ce but. Il est pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)



ALEA D'INONDATION

- Aléa moyen d'inondation par débordement de cours d'eau
- Aléa fort d'inondation par débordement de cours d'eau
- Aléa moyen d'inondation par ruissellement urbain
- Aléa fort d'inondation par ruissellement urbain
- Aléa modéré d'inondation par ruissellement urbain
- Aléa faible d'inondation par débordement de cours d'eau
- Aléa moyen d'inondation par ruissellement urbain (stagnation)



Fermez les portes, Fenêtres, soupiraux
Pour éviter l'entrée de L'eau et limiter les dégâts.



Montez dans les étages
Pour attendre les secours
Et éviter d'être blessé par La montée des eaux.



Coupez le gaz et l'électricité
Pour éviter l'électrocution
Ou l'explosion.



Écoutez la radio
Mayotte 1ère 103.2 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Pour éviter de bloquer les secours sur les routes.
Leurs enseignants s'en occupent.



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours

CONSIGNES SPÉCIFIQUES « INONDATION »

Avant

- Prévoir les gestes essentiels :
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
 - couper l'électricité et le gaz ;
 - obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents ;
 - amarrer les cuves , etc. ;
 - garer les véhicules ;
 - faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant

Dès l'alerte, s'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
N'entreprendre une évacuation que si vous recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue (aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
Ne pas s'engager sur une aire inondée(à pied ou en voiture)

Après

- Dans la maison :
- aérer et désinfecter à l'eau de javel ;
 - chauffer dès que possible ;
 - ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

Les Mouvements de terrains

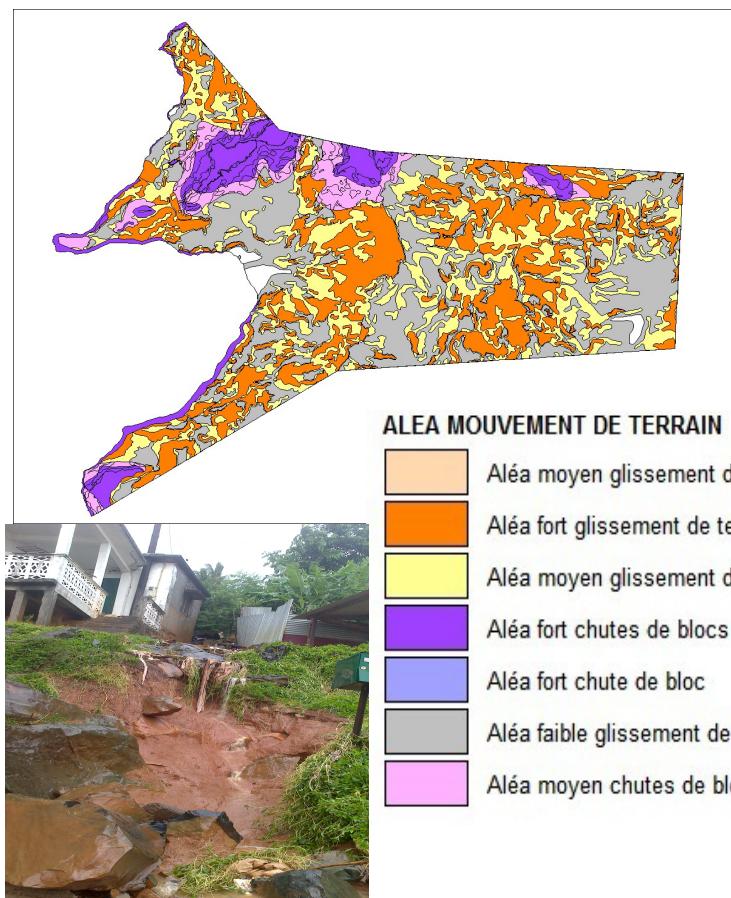
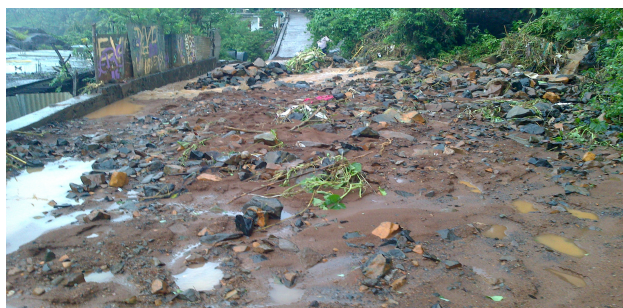


Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (c'est-à-dire lié à l'activité humaine).

Ses caractéristiques dépendent de la nature et De la disposition des couches géologiques.

Les mouvements de terrain observés sur La commune sont :

- des chutes de pierres, de blocs et éboulement Rocheux
- des glissements de terrain
- des effondrements et affaissements de terrain



Cyclone Hellen de mars 2014



Évacuer les bâtiments



Éloignez-vous de la zone dangereuse
vers le lieu de regroupement



Si vous êtes à l'intérieur,
abritez vous sous un meuble solide pour éviter les chutes d'objet



Écoutez la radio
Mayotte 1ère 103.2 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Coupez le gaz et l'électricité
Pour éviter l'électrocution
Ou l'explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Pour éviter de bloquer les secours sur les routes.
Leurs enseignants s'en occupent.



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours

Consignes spécifiques « Mouvement de terrain »

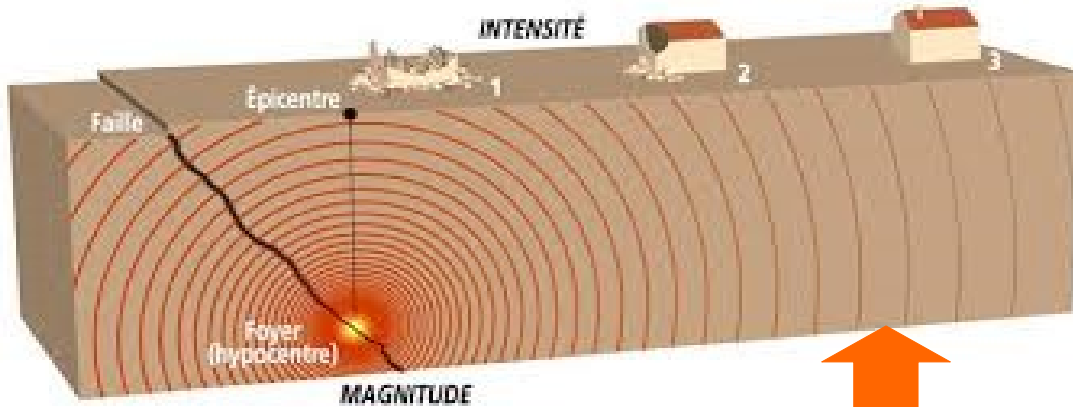
Avant	- s'informer en mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde
Pendant	- fuir latéralement, - gagner au plus vite les hauteurs les plus proches, - ne pas revenir sur ses pas, - ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
Après	- évaluer les dégâts et les dangers, - informer les autorités, - se mettre à disposition des secours.

Séisme



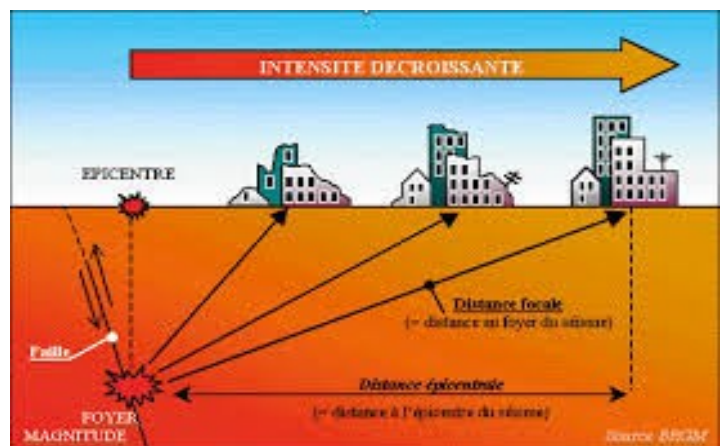
Un séisme est un événement brutal et imprévisible. Il génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Le séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais également provoquer des phénomènes annexes importants tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols, meubles imbibés d'eau ou de raz-de-marée.



Un séisme est caractérisé par :

- son **foyer** ou épicentre , « point de départ des ondes sismiques »
- sa **magnitude** sur l'échelle ouverte de Richter : « mesure l'énergie libérée »
- son **intensité** : mesure les dégâts provoqués
- la **fréquence** des répliques et la durée des vibrations qui ont une incidence sur les effets en surface
- la **faille** provoquée.



LES BONS REFLEXES



Si vous êtes à l'intérieur,
abritez vous sous un meuble solide pour éviter les chutes d'objet



Évacuer les bâtiments



Si vous êtes à l'extérieur,
éloignez vous des bâtiments



Écoutez la radio
Mayotte 1ère 103.2 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Coupez le gaz et l'électricité
Pour éviter l'électrocution
Ou l'explosion.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Pour éviter de bloquer les secours sur les routes.
Leurs enseignants s'en occupent.

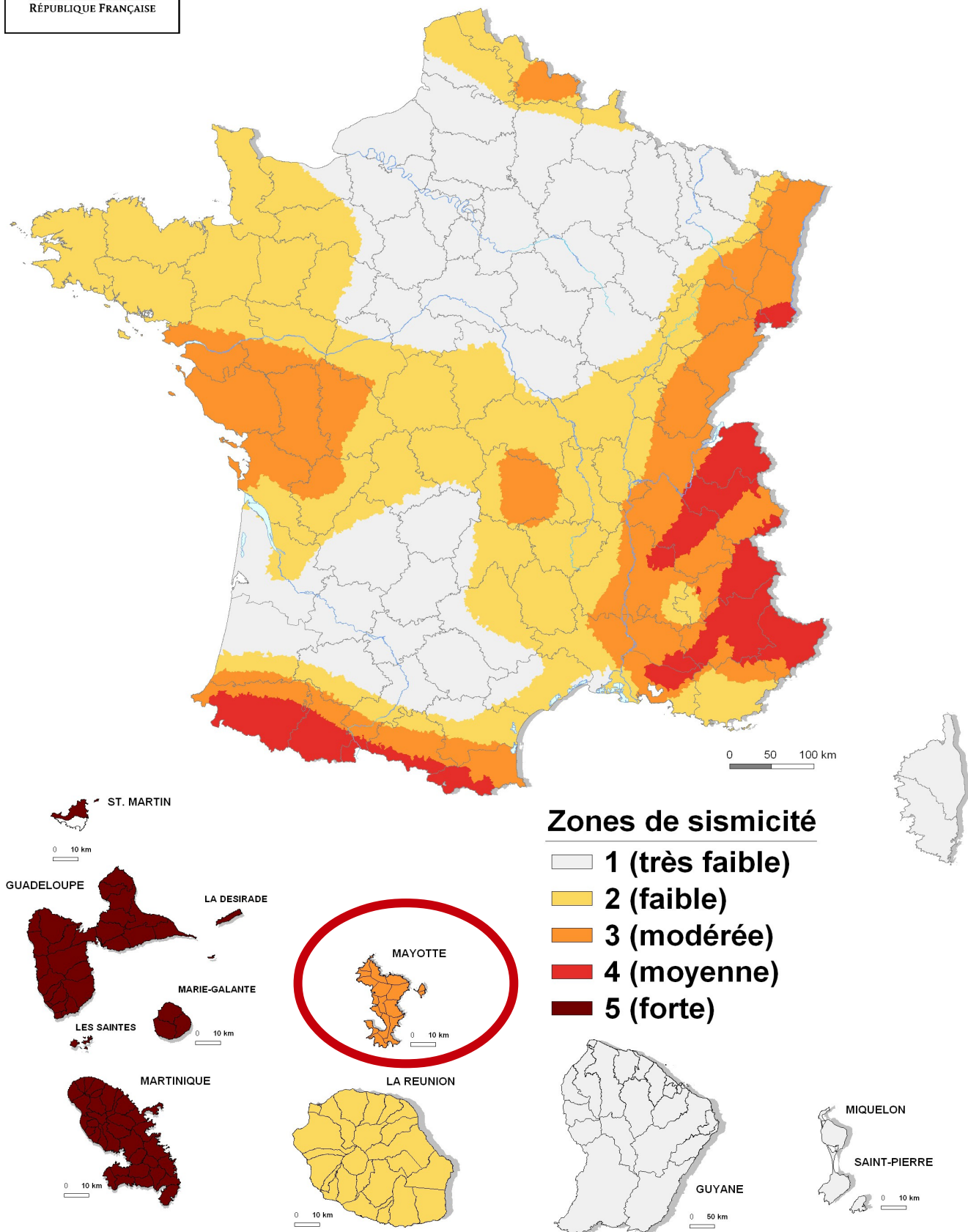


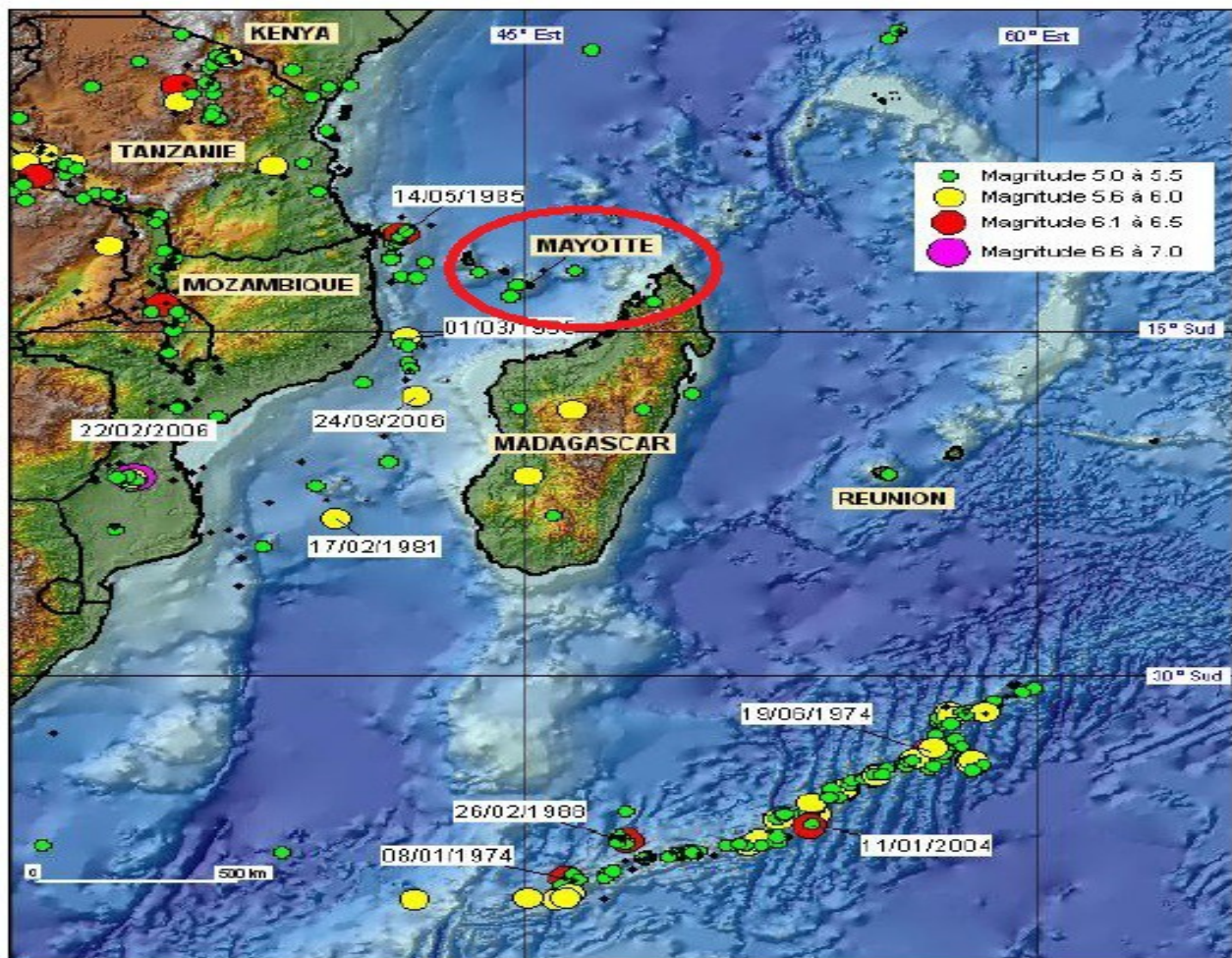
Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



Zonage sismique de la France

en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)





La carte des séismes dans le canal du Mozambique depuis 1950 (source BRGM)

Consignes spécifiques « Séisme »

Avant la première secousse :
**S'ORGANISER ET
ANTICIPER**

- s'informer en mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- privilégier les constructions parasismiques
- repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
- fixer les appareils et meubles lourds
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

Pendant la première secousse :
RESTER OU L'ON EST

- à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)
- en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions, d'arbres et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

Après la première secousse :
**EVACUER LE PLUS VITE
POSSIBLE**

- couper l'eau, le gaz et électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités ;
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention, il peut avoir d'autres secousses
- ne pas prendre l'ascenseur
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation)

Cyclones



Un cyclone désigne une perturbation atmosphérique tourbillonnaire tropicale, de grande échelle, associée à une zone de basses pressions et qui affecte le sud-ouest de l'océan Indien durant l'été austral.

Le cyclone s'accompagne de plusieurs phénomènes météorologiques tels que :



- Des vents très forts avec des rafales pouvant aller à 350 km/h
- Des pluies diluviennes intenses responsables d'inondations brutales, de coulées de boue et de glissement de terrain
- Une houle cyclonique importante sur le littoral
- Des marées cycloniques ou marées de tempêtes correspondant à une élévation anormale et brutale du niveau de mer.

Ci-dessus le cyclone Hellen au plus près de Mayotte de la nuit du 28 au 29 mars 2014 et ci contre une photo du village d'Acoua lors de la tempête

Historique d'Acoua

Le cyclone Kamisy
Avril 1984

Le cyclone Felixa
Février 1985

Le cyclone Hellen
Mars 2014



Les bons réflexes : consignes spécifiques « cyclone »

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

Pré-alerte

- Écouter les bulletins météo et les informations diffusées par les autorités.
- Constituer et stocker une réserve alimentaire et d'eau potable.
- Constituer une trousse de secours.
- Consolider la maison, : portes, fenêtres, toiture. Vérifier les conduits d'évacuation d'évacuations d'eau pluviale.
- Prévoir une radio avec piles, des éclairages de secours.
- Consulter en Mairie la liste des abris en cas d'évacuation.

Alerte orange : 24 à 36 heures avant le passage du phénomène

- Ranger à l'intérieur des bâtiments tous les objets pouvant souffrir du vent ou des fortes pluies.
- Amarrer ce qui ne peut être rentré. Rentrer les animaux.
- Se déplacer qu'en cas de nécessité absolue.

Alerte rouge : 3 heures avant le passage du phénomène

- Rejoindre son habitation et rester à l'écoute de la radio.
- Fermer solidement les issues et protéger les ouvertures.
- Si l'ordre d'évacuation est donné par la Mairie, rejoindre les abris mis à disposition par la commune.
- Les déplacements et la circulation des véhicules sont strictement interdits.

Après le passage : Phase de sauvegarde

- Se tenir informer de l'évolution de la situation
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- Ne pas gêner les secours, se déplacer qu'en cas d'absolue nécessité
- Ne pas franchir les ravines et les fossés submergés
- Ne pas toucher aux fils électriques ou téléphoniques tombés à terre.
- Se tenir informé sur la portabilité de l'eau du robinet.

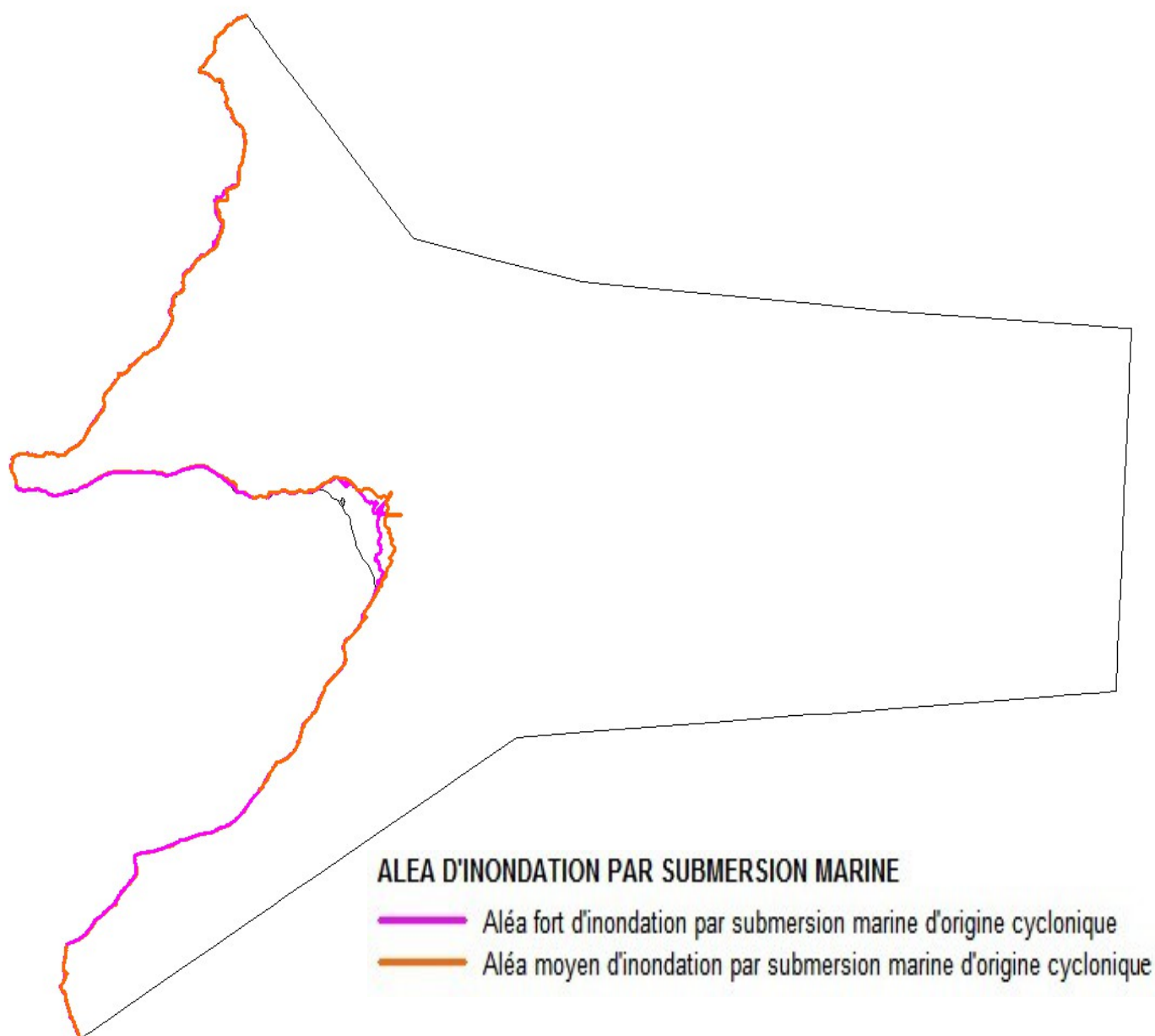
Le risque submersion marine



La submersion marine désigne une inondation temporaire de la zone côtière dans des conditions météorologiques extrêmes

Plusieurs facteurs :

- **la marée** : plus celle-ci sera forte (coefficient de marée important) , plus le phénomène aura des chances de se produire.
- **la pression atmosphérique et le vent** : lors de tempêtes, ces deux effets peuvent faire monter le niveau de la mer, en une sorte d'aspiration. C'est ce que l'on appelle la **surcôte**.
- **la houle (vagues) provoquée par le vent au large** peut également amplifier le phénomène de marée et de surcôte.



Le risque tsunami

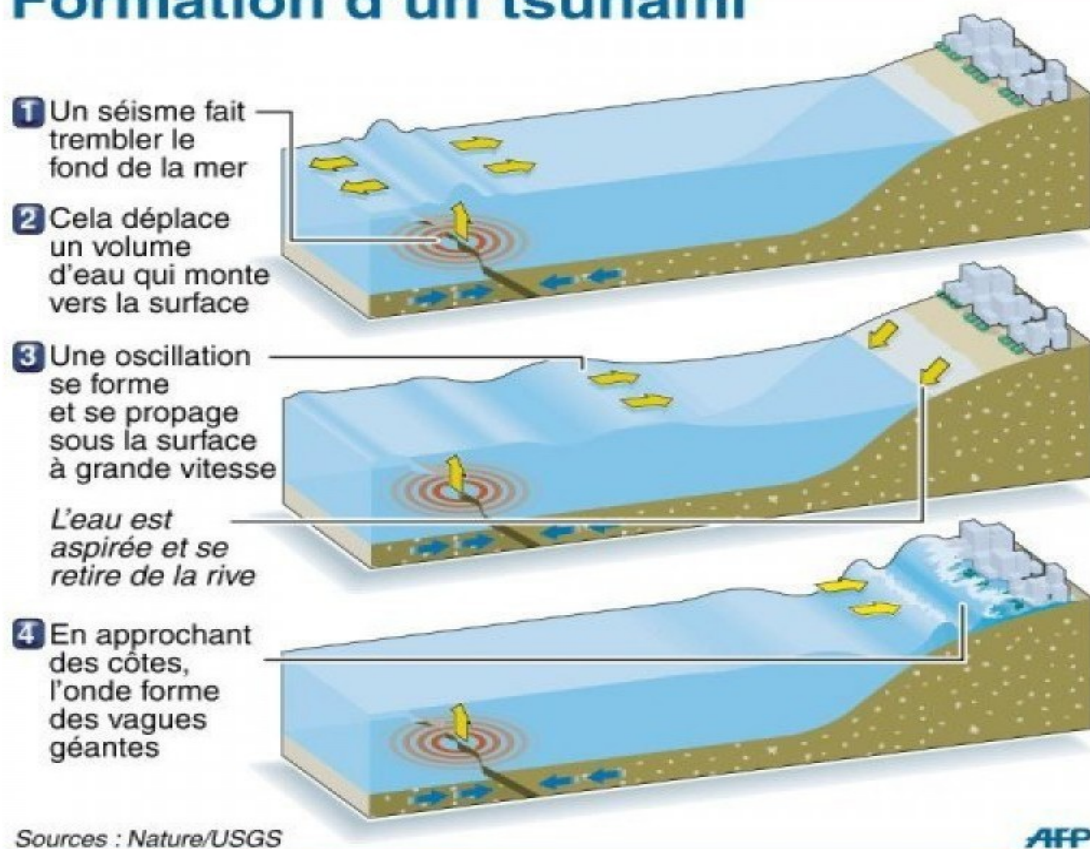


Le tsunami est constitué de vagues de hautes amplitudes ; il résulte d'un séisme de subduction sous-marin ou proche des côtes, qui libère une énergie exceptionnelle.

Les tsunamis peuvent être générés par :

- Des séismes qui se produisent en mer (avec ou non des glissements sous-marins associés)
- Des avalanches de débris volcaniques en mer
- Des éruptions volcaniques sous-marines à faible profondeur
- Des glissements sous-marins non-volcaniques.

Formation d'un tsunami



LES BONNES RÉFLEXES : SUBMERSION MARINE ET TSUNAMI



Montez dans les étages
Pour attendre les secours
Et éviter d'être blessé par
La montée des eaux.



Écoutez la radio
Mayotte 1ère 103.2 Mhz
Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Coupez le gaz et l'électricité
Pour éviter l'électrocution
Ou l'explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Pour éviter de bloquer les secours sur les routes.
Leurs enseignants s'en occupent.



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours

Les bons réflexes : consignes spécifiques « submersion marine » Et « tsunami »

Avant : anticiper et s'organiser

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt de gaz.
- Prévoir dans son logement une zone refuge hors d'eau avec une issue vers le haut, facilement accessible de l'intérieur.
- Constituer et stocker une réserve alimentaire et d'eau potable.
- Constituer une trousse de secours.
- Consolider la maison, : portes, fenêtres, toiture. Vérifier les conduits d'évacuation d'évacuations d'eau pluviale.
- Prévoir une radio avec piles, des éclairages de secours.
- Consulter en Mairie la liste des abris en cas d'évacuation.

Pendant : agir efficacement.

- s'informer par la radio (ou auprès de la mairie) de la montée des eaux, des consignes de sécurité et d'évacuation à suivre.
- Si votre habitation n'a pas de zone de refuge hors d'eau, n'entreprendre une évacuation externe que si vous en recevez l'ordre des autorités dans les lieux alors indiqués.
- Monter dans les étages avec les équipement de secours et les objets précieux
- Si l'ordre d'évacuation est donné par la Mairie, rejoindre les abris mis à disposition par la commune.
- Les déplacements et la circulation des véhicules sont strictement interdits.

Après : Surmonter

- Se tenir informer de l'évolution de la situation.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques.
- Se tenir informé sur la portabilité de l'eau du robinet.
- Après le retrait complet de l'eau : Aérer, désinfecter à l'eau de javel, etc.
- Ne rétablir le courant électrique que si installation est sèche.

Le risque feux de forêt



Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent ou se propagent sans contrôle dans l'espace (surface minimal de un hectare) et dans le temps, au sein des formations végétales.

Les risques d'incendie sont en fonction de la nature de la végétation mais surtout des conditions climatiques.

Les feux peuvent concerner plusieurs strates de la structure de la forêts, depuis le sol jusqu'aux arbres.

La vitesse de progression du feu est :

- lente dans le sol,
- moyenne ou rapide en surface,
- nettement plus élevée au niveau des cimes des arbres.

Le risque feu de forêt est de plus en plus important, surtout pendant la période de la saison sèche, la plus part de ces feux ne sont pas d'origine humaine (brûlis.)

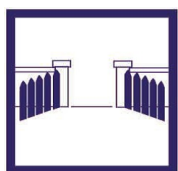


Les numéros de téléphone utiles :

**en cas de feu de végétation,
composez le 18 pour appeler les pompiers
depuis un téléphone fixe ou
le 112 depuis un portable.**

**Pour tout renseignement, la DAAF
(Direction de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt) est joignable au
02.69.61.12.13.**

LES BONNS REFLEXES : FEU DE FORÊT



Dégagez les voies d'accès
et les cheminements d'évacuation



Fermez les vannes de gaz et
produits inflammables



Fermez les volets, portes et fenêtres
Calfeutrez avec des linges sales



Rentrez rapidement dans
les bâtiments en dur le plus
proche



Ne vous approchez pas jamais d'un feu de forêt



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Pour éviter de bloquer les secours sur les routes.
Leurs enseignants s'en occupent.



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours

Consignes spécifiques « feu de forêt »

**Avant :
S'ORGANISER ET
ANTICIPER**

- s'informer en mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- entretenir les chemins d'évacuation pour soi et les secours
- Prévoir des moyens d'autoprotection (points d'eaux, matériel d'arrosage...)
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

**Pendant :
EVACUER LE PLUS VITE
POSSIBLE**

- Témoin d'un départ de feu : informer les pompiers (18) le plus vite possible
- une maison bien protégée est le meilleur abri : fermer et arroser les volets, portes, fenêtres ;
- occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloigner les animaux de l'habitation

**Après :
SURMONTER**

- Se tenir informé
- Éteindre les foyers résiduels si besoin
- signaler toute reprise de feu

**SOYEZ VIGILANT, SOYEZ ACTEURS,
EN SIGNALANT TOUT COMPORTEMENT ANORMAL !**